

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU SIVOM DU PAYS DE VAULX  
DU 07 NOVEMBRE 2008**

**Etaients présents :** MERE Philippe  
FAURE Jean-Paul  
BATTAIL Sylvie (suppléante)  
CASSAGNE Thierry  
LEON Jean-Louis  
PELLISSIER Francis (suppléant)  
RAVANAT Jean-Luc  
REYNIER-POETE Patrick  
TARRO-TOMA Georgette  
TROTIN Mathias

**Etait excusé :** BARRÉ Jean-Claude

**Etait absente :** BARNEL Annick

**Ordre du jour :** Désignation de la commission d'appel d'offres  
Temps de travail supplémentaire de l'ATSEM et poste de secrétariat  
Remplacement du véhicule Renault Express  
Compte-rendu ouverture des plis travaux Bois Rond  
Mise en conformité du temps de travail de Véronique Mata  
Informations et questions diverses

**COMPTE-RENDU DU 18 JUILLET 2008**

**Jean-Paul Faure** demande où en est la demande de la famille dont l'enfant a des problèmes de santé et qui souhaite qu'il fréquente la cantine et la garderie périscolaire.

**Philippe Mère** répond qu'une rencontre a eu lieu avec le médecin PMI, le relais de Chantelouve, les parents, les enseignants, l'ATSEM et certains élus. La procédure à mettre en place pour la cantine est très lourde pour tout le monde, les parents compris.

Pour la garderie périscolaire, cela pose également un problème.

Les accompagnatrices dans le car ont eu des directives du médecin PMI en cas de problème rencontré.

Cet enfant ne fréquente donc ni la cantine ni la garderie périscolaire.

**Georgette Tarro-Toma** précise que depuis leur demande fin juin et la rentrée scolaire, l'enfant a fait une nouvelle allergie. Pour l'instant, il a une assistante maternelle mais le problème risque de se poser à nouveau s'il n'en n'a plus. C'est un dossier difficile, les parents ont eu du mal à comprendre.

Le compte-rendu de la réunion du 18 juillet 2008 est approuvé par les membres du comité syndical.

.../...

## DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**Philippe Mère** informe que lors du renouvellement des conseils municipaux et syndicaux, il est nécessaire de nommer des personnes qui vont composer la commission d'appel d'offres (3 titulaires et 3 suppléants).

**Le comité syndical décide de composer la commission d'appel d'offres suivante :**

- **Titulaires** : Cassagne Thierry  
Faure Jean-Paul  
Tarro-Toma Georgette
- **Suppléants** : Battail Sylvie  
Ravanat Jean-Luc  
Trotin Mathias

## TEMPS DE TRAVAIL SUPPLEMENTAIRE DE L'ATSEM ET POSTE DE SECRETARIAT

**Philippe Mère** explique que Laurence Karst a été nommée sur le poste d'ATSEM à l'école maternelle depuis la rentrée de septembre 2008. Son temps de travail est actuellement de 31 heures par semaine. Si elle doit travailler 7 heures le mercredi, son temps de travail annualisé va passer à 32h30 par semaine.

Les enseignantes de l'école maternelle ont fait un courrier demandant que Laurence puisse travailler ½ journée le mercredi.

Si Laurence Karst ne travaille pas le mercredi, son temps de travail devrait être abaissé. Le mercredi matin, elle doit rester à l'école ; voir pour le mercredi après-midi.

**Patrick Reynier-Poète** indique que les enseignantes demandent de ne pas supprimer le travail du mercredi matin qui existait jusqu'à maintenant.

**Philippe Mère** précise qu'il existe des documents officiels sur le rôle de l'ATSEM. Les enseignantes demandaient déjà du temps de travail supplémentaire quand le poste était occupé par Simone Guignier. Laurence Karst a de quoi s'occuper durant les 7 heures du mercredi. Elle emmène même du travail chez elle.

**Sylvie Battail** demande quelle est la différence entre le temps de travail des deux ATSEM.

**Patrick Reynier-Poète** répond que Simone Guignier était employée à 27h30 par semaine annualisé. Elle finissait son temps de travail le soir plus tôt que Laurence Karst.

**Jean-Louis Léon** indique que si le temps supplémentaire demandé par les enseignantes est une nécessité, il faut leur donner.

**Jean-Luc Ravanat** trouve inadmissible que Laurence Karst emmène du travail à son domicile.

**Philippe Mère** explique qu'il faut se prononcer sur le temps de travail supplémentaire de Laurence Karst ainsi que sur son échelon.

En effet, Laurence Karst est payée sur l'indice 290 de l'échelle 3, en tant qu'adjoint technique. Si elle était réellement ATSEM, elle serait rémunérée à l'indice 298 de l'échelle 5. Il serait normal de réajuster son salaire au niveau de l'indice 298.

Philippe Mère propose donc de passer Laurence Karst au 5<sup>ème</sup> échelon.

**Les élus semblent tous d'accord pour augmenter Laurence Karst, le comité syndical accepte de passer son temps de travail à 32h30 par semaine annualisé et de la nommer au 5<sup>ème</sup> échelon.**

**Jean-Louis Léon** demande comment vont être réparties les 7 heures du mercredi. La demande des enseignantes est-elle justifiée ou pas, pour combien d'heures et comment va se réajuster le rééquilibrage entre les deux communes.

**Philippe Mère** pense que les 4 heures du mercredi matin sont nécessaires.

**Thierry Cassagne**, présent au dernier conseil d'école, indique que les enseignantes avaient demandé au moins deux heures.

**Georgette Tarro-Toma** précise qu'à ce moment-là, elles n'avaient encore pas déterminé les heures de soutien du soir.

**Jean-Louis Léon** signale qu'en fonction de ce qui va se décider, il faut qu'il y ait un équilibre.

La secrétaire faisait le secrétariat du Sivom pour 4 heures sur Notre Dame de Vault. Maintenant, elle va faire 7 heures à Saint Jean. Il est normal qu'il y ait une compensation.

Ce qui avait été défini, c'est que les heures du mercredi, Laurence Karst les ferait à Notre Dame de Vault.

**Patrick Reynier-Poète** rappelle que la secrétaire faisait également du secrétariat pour le Sivom à Saint Jean de Vault.

**Jean-Louis Léon** indique que le comité syndical revient sur la décision qui avait été prise.

**Patrick Reynier-Poète** pose la question de savoir ce que Laurence Karst va faire le mercredi après-midi. Le matin, elle sera à l'école.

Les 7 heures de secrétariat du Sivom sur Saint Jean, c'est également pour expliquer aux administrés que le secrétariat de mairie passe de 16 h à 35 h.

Le débat sur le secrétariat est de nouveau relancé.

**Jean-Louis Léon** fait part de sa lecture des différents comptes-rendus du conseil municipal de Saint Jean de Vault et constate que les élus de Notre Dame de Vault ont toujours le mauvais rôle. Il pense qu'il faut un équilibre. Il rappelle qu'au départ, le but du conseil municipal de Notre Dame de Vault était de recruter un agent administratif à mi-temps.

**Jean-Luc Ravanat** demande s'il est possible de connaître ce que le conseil municipal de Notre Dame de Vault a décidé pour la secrétaire de sa commune.

**Jean-Louis Léon** répond que suite à la fermeture de la poste, il a été décidé d'ouvrir une agence postale communale et que la secrétaire passera donc à temps complet. L'organisation technique et matérielle n'est pas encore au point. La poste devrait être ouverte une soixantaine d'heures par mois.

Il avait été effectivement dit que le souhait de la commune de Notre Dame de Vaulx était de sortir certains personnels du Sivom. Il a été mis un bémol. Il y a du personnel attribué à chaque commune. Le Président du Sivom s'occupe du fonctionnement.

La responsabilité hiérarchique est du ressort des maires et la responsabilité administrative, du ressort du Président du Sivom.

**Jean-Luc Ravanat** indique qu'il ne faut pas oublier l'entraide entre les communes et le personnel.

**Jean-Louis Léon** est d'accord sur cela. Un salarié ne peut pas avoir deux patrons.

**Patrick Reynier-Poète** maintient que le problème posé est celui de la rémunération. Les employés sont tous dans la même structure et il doit y avoir une cohérence.

**Philippe Mère** signale qu'il reste le problème du fonctionnement du Sivom. Un bon de commande pour le Sivom doit être passé par la secrétaire du Sivom et non pas par la secrétaire de Notre Dame de Vaulx, comme cela s'est produit. C'est la secrétaire du Sivom qui est en mesure de savoir si l'achat demandé pourra être payé ou pas.

**Mathias Trotin** constate qu'il est nécessaire de se donner des règles de fonctionnement pour que ce soit plus clair.

**Jean-Louis Léon** précise qu'il ne faut pas trop laisser "carte blanche" aux employés, il faut les gérer.

Le personnel restera en Sivom s'il y a une gestion salariale cohérente, et si chacun respecte ses compétences.

Pour en revenir à Laurence Karst, elle va être affectée à l'école le mercredi matin. Si elle est à Notre Dame de Vaulx le mercredi après-midi, c'est une compensation logique.

**Jean-Luc Ravanat** fait part que ce problème a été évoqué en conseil municipal de Saint Jean de Vaulx. La situation fait que Laurence Karst va travailler à Notre Dame de Vaulx et être payée par les habitants de Saint Jean. Les élus n'ont pas trouvé cela normal. Le conseil municipal a voté contre le fait que les heures faites par Laurence Karst à Notre Dame de Vaulx soient payées par les deux communes.

La différence est négligeable en argent, mais c'est sur le principe.

**Mathias Trotin** rappelle qu'en réunion du Sivom, il avait été décidé que Laurence Karst serait affectée le mercredi à Notre Dame de Vaulx. En réunion du conseil de Saint Jean, les élus ont voté contre le fait qu'elle soit payée par le Sivom.

**Jean-Louis Léon** indique que si chaque conseil municipal remet en cause les décisions du Sivom, les choses ne pourront pas avancer.

**Thierry Cassagne** pense que le problème a été pris à l'envers ; les conseils municipaux auraient dû délibérer sur ce sujet avant le Sivom.

**Jean-Louis Léon** précise que le travail de Laurence Karst n'a pas encore été défini. Les élus se sont déjà expliqués sur son sujet et un vote a déjà eu lieu.

**Philippe Mère** demande que Laurence Karst n'effectue plus de travail à l'extérieur.

**Après délibération, le comité syndical accepte à l'unanimité que Laurence Karst soit affectée à l'école maternelle le mercredi matin.**

**Mathias Trotin** n'est pas d'accord pour revenir sur le vote de la participation financière des heures de Laurence Karst.

**Philippe Mère** dit que lorsque les finances communales sont engagées, il est logique que ce soit d'abord les conseils municipaux qui prennent une décision avant le Sivom.

**Jean-Louis Léon** rétorque que si la décision votée en Sivom est remise en cause, le secrétariat du Sivom repassera à 4 heures par semaine et Laurence Karst effectuera un mercredi après-midi sur deux sur chaque commune.

**Mathias Trotin** fait remarquer que par rapport à ce qui vient d'être voté, la commune de Notre Dame de Vault n'aura plus qu'une demi-journée Laurence Karst le mercredi au lieu de 7 heures.

**Après délibération, le comité syndical par 6 voix Pour, 1 voix Contre et 3 Abstentions, décide que Laurence Karst sera affectée à la commune de Notre Dame de Vault le mercredi après-midi pour 4 heures, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008, les heures étant payées par le Sivom du Pays de Vault (soit par moitié par les deux communes).**

**Philippe Mère** informe les élus que le travail du secrétariat du Sivom se fera le mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

## **REPLACEMENT DU VEHICULE RENAULT EXPRESS**

**Philippe Mère** fait part au comité syndical que le véhicule Renault Express ne passe plus au contrôle technique. Il y aurait pour 2 000 € de réparations et il propose donc de le changer par un véhicule d'occasion. Il demande qu'une enveloppe budgétaire soit fixée, entre 8 et 15 000 €.

**Jean-Louis Léon** donne son avis sur les camions plateaux qui sont pratiques et pas pratiques à la fois. Le problème est le matériel déposé qui n'est pas stable et le risque de vol si le matériel n'est pas enlevé. Il serait préférable d'acheter un fourgon type C25, abrité et fermé et acheter une remorque à atteler au véhicule.

L'idéal serait un fourgon de chaque côté et le camion plateau.

Le comité syndical décide de fixer un budget entre 8 et 15 000 € pour l'achat d'un nouveau véhicule. La commission "matériel", chargée de s'occuper du remplacement du véhicule fera part de ses propositions lors d'un prochain comité syndical.

.../...

## **COMPTE-RENDU OUVERTURE DES PLIS POUR LES TRAVAUX DU BOIS ROND**

**Philippe Mère** indique que l'ouverture des plis pour les travaux du Bois Rond s'est déroulée le 13 octobre 2008. Quatre entreprises ont répondu à la consultation et c'est l'entreprise Pélissard, mieux disante, qui a été retenue, pour un montant de travaux de 29 198.22 € HT.

La notification à l'entreprise lui sera envoyée avec la précision que les travaux s'effectueront au printemps 2009.

Le comité syndical doit entériner le choix de la commission d'appel d'offres.

**Après délibération, le comité syndical entérine le choix de la commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise Pélissard pour les travaux du Bois Rond.**

## **MISE EN CONFORMITE DU TEMPS DE TRAVAIL DE VERONIQUE MATA**

**Philippe Mère** fait part du mode de calcul établi par le Centre de Gestion sur l'annualisation du temps de travail. Véronique Mata a actuellement un temps de travail annualisé à 15 heures par semaine. Or, il s'avère qu'avec l'application du calcul établi par le Centre de Gestion, son temps de travail doit passer à 17h20 par semaine.

**Le comité syndical accepte d'augmenter le temps de travail annualisé de Véronique Mata à 17h20 par semaine.**

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Philippe Mère** rappelle que les avancements d'échelon du personnel ont été bloqués.

**Patrick Reynier-Poète** indique qu'il faudrait que la commission "employés" se réunisse à nouveau. Les employés ont fait une demande de prime et une réponse doit leur être apportée.

**Jean-Louis Léon** voudrait travailler sur le problème des salaires en général.

**Patrick Reynier-Poète** rappelle que depuis de nombreuses années, le Sivom fait un repas de fin d'année pour les employés.

Le comité syndical a décidé d'inviter les employés et leurs conjoints, les élus du Sivom et leurs conjoints (avec une participation). Le repas est fixé au vendredi 12 décembre 2008 à l'auberge des 4 chemins à Notre Dame de Vaulx.